

## Le Pacte relance de France Active

# Faire face, PUIS REBONDIR

Pour répondre aux difficultés dues à la crise sanitaire du COVID-19 rencontrées par les entrepreneurs les plus engagés, France Active adapte son Pacte relance. Conçu pour favoriser le rebond de ces entrepreneurs après une période difficile, il intègre notre offre en conseil, des solutions de financement et une mise en relation avec les acteurs les plus utiles. Ce pacte se renforce aujourd'hui pour accompagner ceux qui s'engagent sur l'emploi, le lien social et l'écologie à faire face à la crise et à préparer la relance de leur activité. Présentation de ce pacte, pour faire face ensemble.

### 1 | Pour qui ?

Pour les entrepreneurs qui mettent l'impact social au cœur de leur projet et doivent faire face à des besoins de trésorerie qui ne sont pas déjà couvertes par les dispositifs d'urgence de l'État.

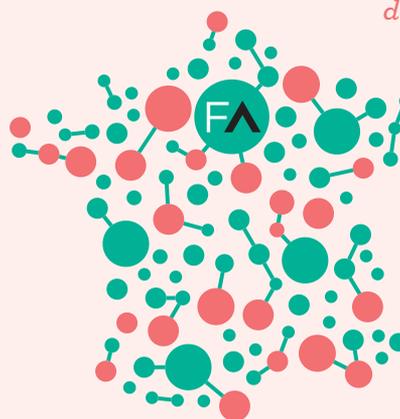


Le Pacte relance leur apporte des solutions concrètes pour rebondir.



### 2 | Avec qui ?

Le Pacte relance est déployé par les conseillers de France Active.



Pour rebondir après la crise, nos 40 associations territoriales, 135 points d'accueils, 650 salariés et 2 500 bénévoles sont présents partout sur le territoire.

Les solutions sont mises en place après diagnostic par France Active. Déployé grâce au soutien de la Banque des Territoires, il se fonde sur une conviction : c'est en jouant collectif que l'on réussira la sortie de crise. France Active mobilise ses partenaires pour permettre la relance de milliers d'entrepreneurs engagés.

### 3 | Quoi ?

Les solutions proposées par France Active suivent la logique « faire face, puis rebondir ».

Pour faire face



- > Réaménagement des financements,
- > Prêt de trésorerie gratuit allant jusqu'à 100 000 euros,
- > Orientation vers les aides existantes.

Pour réussir sa relance



- > Diagnostic de la situation de l'entreprise et de ses besoins,
- > Mise en place d'un comité de partenaires utiles au projet,
- > Appui au tour de table.

### 4 | Pourquoi ?

Dans le contexte spécifique de la crise du COVID-19, les structures engagées peuvent être plus fragiles, car leur modèle concilie performance économique et sociale ; elles peuvent être fortement touchées selon les secteurs.

La situation ne doit pas conduire à une remise en cause du projet social et l'activité doit reprendre pour servir les bénéficiaires qui en ont besoin.

